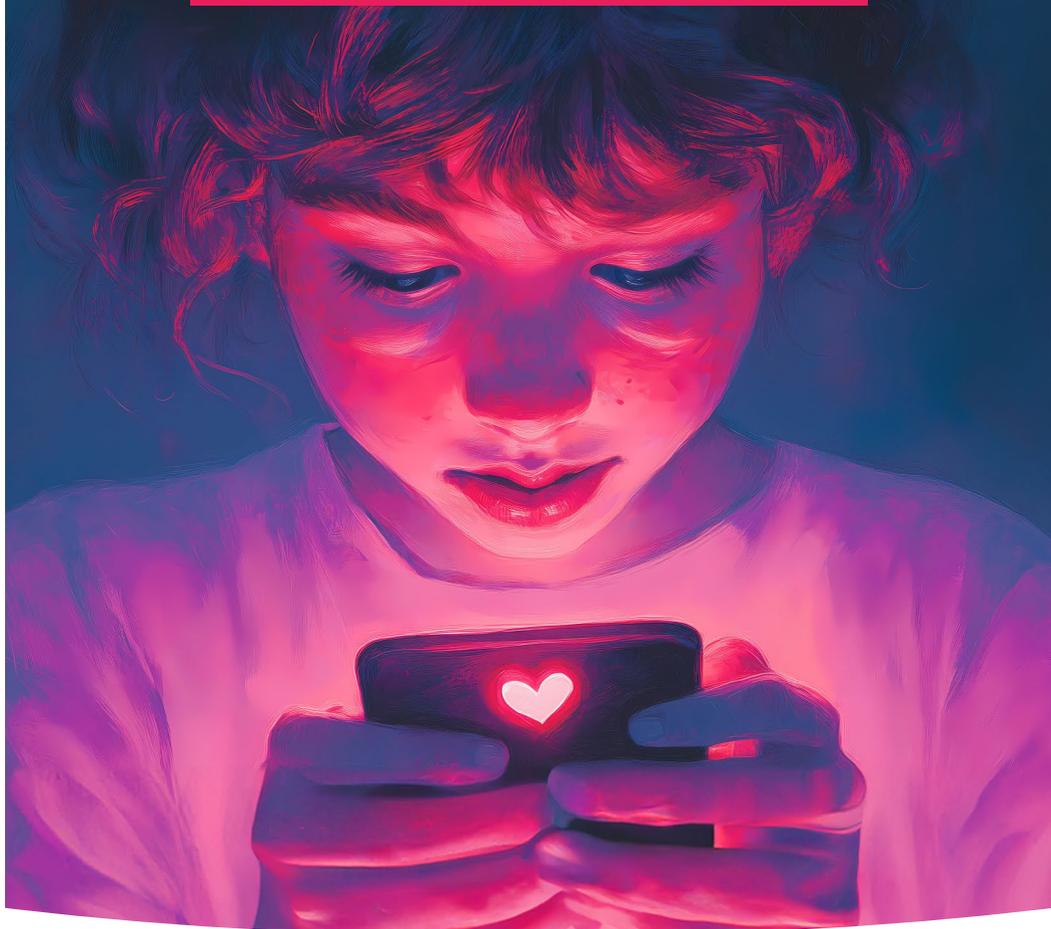


LIVRET DE PRÉVENTION

# Parents bien informés = Enfants mieux protégés

Réseaux sociaux & Harcèlement



[www.ville-meaux.fr](http://www.ville-meaux.fr)



 **Meaux**  
Fiers de notre histoire

**EDITO'**

**P.3**

**LES DANGERS D'INTERNET :  
VOS ENFANTS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX**

**P.4**

**LE HARCÈLEMENT ENTRE JEUNES**

**P.11**

**LA VILLE DE MEAUX VOUS ACCOMPAGNE**

**P.14**

**VOS CONTACTS EN CAS DE DIFFICULTÉS**

**P.18**

SOMMAIRE

# Édito



*Chers parents,*

Internet est un formidable outil d'apprentissage mais il n'est pas sans danger notamment pour nos enfants. Ces derniers y sont confrontés de plus en plus tôt et s'exposent aux risques qui en découlent tant sur la santé (manque de sommeil, perte de concentration,...) que sur la sécurité (cyberharcèlement, cybermalveillance, etc).

La question de la citoyenneté se pose autant dans le monde réel que dans le monde virtuel : un acte de malveillance, qu'il soit commis sur internet ou non, dès lors qu'il est interdit par la loi, entraîne des sanctions aussi bien éducatives que judiciaires. De la même manière, votre responsabilité, en tant que parents, pourra se voir être engagée en cas de dommage causé par votre enfant.

Aussi, j'ai décidé de mener une politique volontariste sur cette question. C'est pourquoi la Ville de Meaux est particulièrement mobilisée pour sensibiliser et responsabiliser nos jeunes. Premiers interlocuteurs en cas de difficultés, j'ai aussi à cœur d'informer et d'échanger avec leurs parents. Ainsi, en plus des ateliers que nous vous proposons pour répondre à vos interrogations et à celles de vos enfants, j'ai souhaité vous informer par le biais de ce livret. Vous y trouverez des conseils ainsi que les bons réflexes à adopter pour vous permettre, vous et vos enfants, de naviguer en toute sérénité et devenir de véritables « E-Citoyens ».

Loin de diaboliser les nouvelles technologies, il s'agit avant tout de transmettre toutes les clés nécessaires à une utilisation responsable et sans danger. Je vous souhaite une bonne lecture !

**Jean-François Copé**

*Ancien ministre, Maire de Meaux,  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Pays de Meaux*

*Bien fidèlement à vous  
Jean-François Copé*



## MOT D'ÉLU

*Maire Adjointe déléguée  
à l'Éducation, à l'Enfance,  
au Personnel  
et aux Grands Projets.*

**Emmanuelle VIELPEAU**

*Internet ouvre des horizons sans précédent. Les parents ont un rôle à jouer pour que son usage reste toujours enrichissant.*



## MOT D'ÉLU

*Conseiller Municipal  
délégué au Numérique  
et à la Ville Intelligente*

**Allal MOURADOUDI**

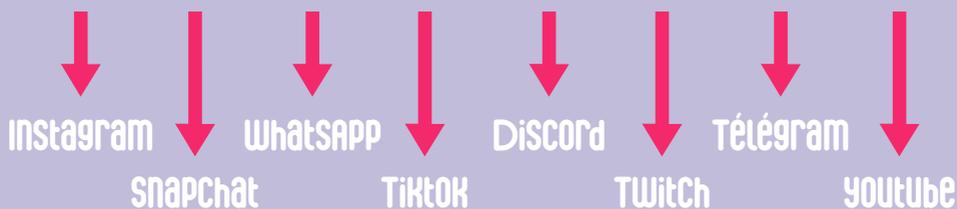
*Le numérique et en particulier les réseaux sociaux sont en constante évolution. Ce guide vous rappellera les bons réflexes pour garder un œil attentif à leur utilisation par vos enfants.*

# LES DANGERS D'INTERNET : VOS ENFANTS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX



## UN RÉSEAU SOCIAL, C'EST QUOI ?

C'est un site internet ou une application mobile permettant de communiquer avec les autres, d'échanger des informations et de partager du contenu (photos, vidéos, etc...)



**Ces noms vous parlent ? Vos enfants les utilisent sûrement.**



L'inscription à un réseau social se fait de plus en plus tôt : La première inscription interviendrait en moyenne vers l'âge de **8 ans et demi**, et plus de la moitié des enfants de **10 à 14 ans** seraient présents sur ces plateformes. (Source : Enquête de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) – 2021)

**Savez-vous quel est l'âge légal minimum pour utiliser les réseaux sociaux ?**

**13 ans**



AVANT 13 ans

Entre 13 et 15 ans

À partir de 15 ans



**Interdiction absolue** d'utiliser les réseaux sociaux (même avec un accord parental)



Inscription autorisée à un réseau social avec **l'accord d'un responsable légal**



(majorité numérique) **Inscription seul** à un réseau social autorisée

### Pourquoi 13 ans ?

En France, cet âge correspond à l'apparition du **DISCERNEMENT**, la capacité présumée de comprendre un acte que l'on a commis, intentionnellement, et les conséquences que cela implique. C'est également **la capacité de distinguer le BIEN du MAL**, mais aussi de distinguer ce qui représente ou non un **DANGER** pour soi et pour les autres.

Sur internet et particulièrement sur les réseaux, vos enfants s'exposent à **différents dangers** qu'ils ne sont **pas en capacité de détecter** en raison de leur jeune âge. Ils sont moins méfiants et surtout, se sentent protégés derrière leur écran.

## Bon à savoir

### Un jeu vidéo est-il un réseau social ?

**Fortnite, Roblox, GTA online, Minecraft** etc..., autant de titres qui doivent vous évoquer quelque chose... tous ont un point en commun : **la possibilité de communiquer** (par chats vocaux ou textes) ce qui constitue un réseau social. Ces jeux rassemblent les joueurs en vastes communautés mais engendrent aussi des conflits liés à leur contenu (insultes, menaces etc...).

# LES DANGERS D'INTERNET : VOS ENFANTS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

## QUELS DANGERS ?

Vous devez systématiquement vous poser la même question :  
« Est-ce que je laisse mon enfant le faire dans la rue ? »

- ➔ « Est-ce que je le laisse parler à un inconnu ? »
- ➔ « Est-ce que je montre des photos de lui à n'importe qui ? »
- ➔ « Est-ce que je l'emmène voir un film qui n'est pas adapté à son âge ? »
- ➔ « Est-ce que je le laisse être injurieux ? »

Dans une volonté sincère de protéger votre enfant, vous répondriez logiquement à toutes ces questions « **NON** ».

**Pourtant, ce que vous n'acceptez pas dans la rue, vous ne le contrôlez pas forcément sur les réseaux sociaux !**



Sur les réseaux sociaux, **votre enfant parle avec des inconnus, donne des informations personnelles, envoie des photos de lui** (intimes ou non), **regarde du contenu inapproprié pour son âge** (violence, pornographie, etc.) et peut **avoir un comportement injurieux** envers les autres.

## **Gardez en tête les 3 grands principes d'Internet :**



### **Internet ne fait pas de pause !**

C'est un monde qui tourne en permanence.

### **Internet est public !**

Tout est potentiellement accessible, même ce que l'on pense être privé !

### **Internet ne dit pas forcément la vérité !**

Comme à la télévision, il ne faut pas croire tout ce que l'on trouve.

## **Des conséquences sur la santé de votre enfant**

La surexposition aux écrans aura des conséquences néfastes pour votre enfant telles que :

**Une altération de sa capacité de concentration**

**Le développement d'un comportement addictif**

**Une perturbation de son sommeil**

**Une altération de la vue**

**Des problèmes de posture**



# LES DANGERS D'INTERNET : VOS ENFANTS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX



## Des conséquences sur la santé de votre bébé

Une surexposition aux écrans chez les enfants de moins de 3 ans peut provoquer de nombreuses complications dans son développement \* :

Un trouble de l'attention

Un trouble de la communication

Retard de langage

Retard cognitif

Retard de motricité

Intolérance à la frustration

Agressivité



\* D'après les travaux du Docteur Anne-Lise DUCANDA, médecin en Protection Maternelle et Infantile.

# Comment protéger ?

## Contrôlez l'utilisation :

En laissant l'ordinateur et la tablette dans une pièce commune afin de surveiller et accompagner la navigation de votre enfant.

## Attention !

### Le smartphone représente aussi un danger

Un smartphone est tout autant une console de jeux qu'un mini-ordinateur. Sans contrôle, **il donne accès au même contenu** dès lors qu'il dispose d'une connexion internet (via le forfait ou en WIFI) et représente donc un danger.

En installant un logiciel de contrôle parental : il s'agit d'un système gratuit, intégré à des appareils électroniques (ordinateurs, smartphones, consoles de jeux, télévisions, tablettes etc...) permettant :

### De limiter l'accès à des contenus inappropriés

### De surveiller les interactions de vos enfants en ligne

### De limiter le temps de connexion

### Empêcher les achats en ligne



## Attention !

### Votre surveillance doit être constante !

Partez du principe que votre enfant, plus à l'aise avec l'évolution des nouvelles technologies, **saura tromper votre vigilance.**

# LES DANGERS D'INTERNET : VOS ENFANTS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX



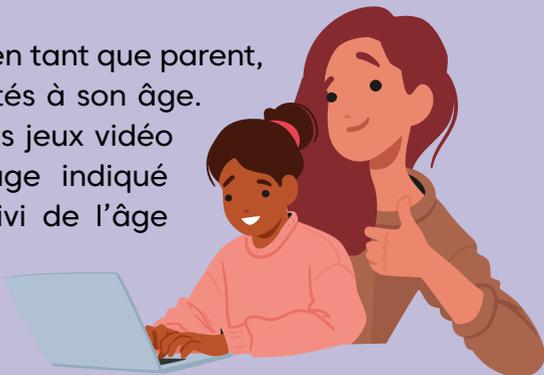
## Accompagnez l'utilisation :

L' « E-éducation » de votre enfant doit passer par **le dialogue**.

Il est important de vous intéresser à ses pratiques sur internet, lui poser des questions afin de pouvoir lui expliquer si et pourquoi cet usage n'est pas le bon. Vous devez entretenir **un lien de confiance** avec lui afin qu'il puisse vous demander de l'aide en cas de problème.

Il est de **votre responsabilité** en tant que parent, de vérifier les contenus adaptés à son âge.

Comme pour les films, tous les jeux vidéo ont une classification par âge indiqué par le pictogramme PEGI suivi de l'âge requis, allant de 3 à 18 ans (à titre d'exemple, le jeu « GTA » est interdit aux moins de 18 ans).



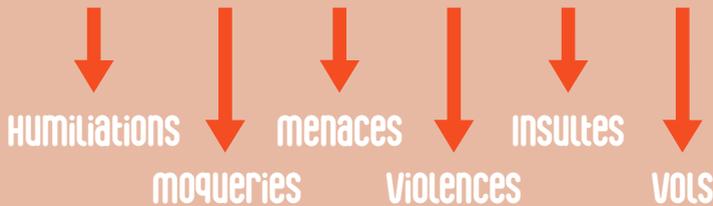
Aussi, n'hésitez pas à vous renseigner sur le contenu d'un jeu avant de lui acheter (en regardant des extraits sur internet par exemple).

Certains jeux, comme Roblox, disposent d'un système de monnaie virtuelle, les « robux » qui se gagnent dans le jeu ou s'achètent. **Cela peut donner lieu à du racket dans le monde réel.**

# LE HARCÈLEMENT ENTRE JEUNES



Le **harcèlement** est le fait, pour un jeune ou un groupe de jeunes, de faire subir de manière **répétée**, sur une **longue période**, à un camarade **des propos** ou **des comportements malveillants** voire **violents** :



Les faits peuvent avoir lieu :

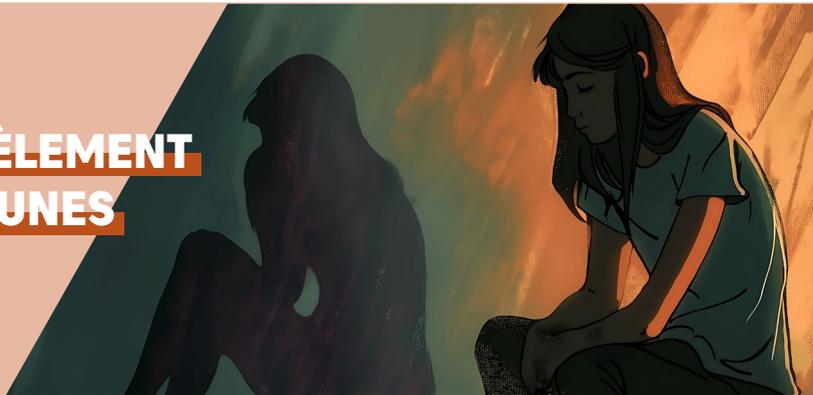
- ➔ À l'école (Harcèlement scolaire)
- ➔ Sur les réseaux sociaux, par téléphone (Cyber harcèlement)

## Comment repérer ?

Des changements peuvent être observés  
chez un enfant victime



## LE HARCÈLEMENT ENTRE JEUNES



### Comment agir ?

Dès la découverte d'une situation de harcèlement et sans attendre, vous pouvez :

- ➔ Contacter la Direction de l'Établissement scolaire afin qu'**une aide vous soit apportée** dans la résolution de cette situation ;
- ➔ A défaut de solution et si les faits persistent, vous pouvez **déposer plainte** au commissariat de Police Nationale ;
- ➔ Parallèlement, vous pouvez **contacter le 3018** (numéro national pour les victimes de harcèlement ou cyberharcèlement). La plateforme pourra notamment intervenir via une procédure de signalement accélérée pour **obtenir la suppression de contenus** ou comptes préjudiciables en quelques heures ;
- ➔ Enfin, il peut s'avérer nécessaire que **votre enfant bénéficie d'un accompagnement psychologique** pour l'aider à surmonter cette épreuve.

### EN AUCUN CAS !

Vous ne devez gérer cette situation vous-même en contactant le ou les harceleurs, ni même leur famille, **au risque d'aggraver les faits.**



# Quelles sanctions ?

**Un enfant harceleur, même s'il est mineur, s'expose à des sanctions :**

- Éducatives (mesure de suivi judiciaire ordonnée par le Juge des enfants)
- Pénales (dès l'âge de 13 ans)

En tant que parent, vous engagez également **vos responsabilités pour tout acte commis par votre enfant mineur causant un préjudice à autrui**. Cela signifie qu'en cas de condamnation au paiement d'une amende, il vous appartiendra de la payer tout comme le versement de dommages et intérêts au bénéfice de la victime pour les préjudices subis.



**LA VILLE DE MEAUX  
VOUS ACCOMPAGNE**



## LES **O**PÉRATIONS TRANQUILLITÉ JUNIOR (**O**TJ)

Depuis septembre 2022, des **interventions dédiées à la prévention des risques liés aux réseaux sociaux et au harcèlement** sont réalisées auprès des élèves de **CM2** dans les écoles qui en font la demande.

Ces interventions gratuites sont réalisées par le **Chargé de mission « aide aux victimes »** rattaché au Bureau Sécurité Prévention et Proximité de la Mairie de Meaux, avec le concours de la **Brigade de proximité de la Police Municipale**.

Ils abordent ces thématiques de manière ludique, **sous forme de saynètes jouées par les enfants**, afin de les amener à réfléchir sur les dangers auxquels ils s'exposent.



## Les objectifs sont multiples :

- ➔ **Sensibiliser les jeunes** avant que leur utilisation des réseaux sociaux soit trop importante
- ➔ Définir avec eux **les bons comportements**
- ➔ **Rappeler les sanctions judiciaires** applicables, même aux mineurs

## Sur les 1010 élèves de CM2 sensibilisés entre 2022 et 2024 :

9 enfants sur 10 utilisent régulièrement les réseaux sociaux

8 enfants sur 10 jouent à des jeux-Vidéos (en ligne ou non) interdits à leur âge

3 enfants sur 10 seulement, sont soumis à un contrôle parental



# LA VILLE DE MEAUX VOUS ACCOMPAGNE



## LES Opérations Tranquillité Parents (OTP)

Sensibiliser les enfants est important mais cela ne représente que la moitié du chemin ! En effet, **notre travail de prévention ne peut être complet que si vous, parents, êtes informés correctement** des risques encourus par vos enfants sur les réseaux.





# VOS CONTACTS EN CAS DE DIFFICULTÉS

## SI VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER PLAINE :

### POLICE NATIONALE COMMISSARIAT DE MEUX

46, Avenue du Président Salvador  
Allende - Tél. : 01 60 23 32 17

## VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOS DÉMARCHES :

### CHARGÉ DE MISSION « AIDE AUX VICTIMES »

Direction du BSPP  
Mairie de Meaux : 01 60 09 97 14

## SI VOUS SOUHAITEZ SIGNALER :

**3018**

plateforme d'écoute pour les victimes de harcèlement

**www.internet-  
signalement.gouv.fr**

plateforme PHAROS pour signaler des contenus ou comportements illicites sur internet

**www.cybermalveillance.  
gouv.fr**

Dispositif d'assistance aux victimes de cybermalveillance

## POUR ALLER PLUS LOIN :

**www.jeunes.cnil.fr/parents**

Propose des fiches pratiques et des tutoriels vidéo à destination des parents pour les aider à transmettre de bons conseils à leurs enfants.

**www.e-enfance.org**

Association informant sur les risques d'internet vis-à-vis des enfants.



